



L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LE VERSEMENT DU DIVIDENDE ET LA REDUCTION DE CAPITAL ACTIONS

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 avril 2011 a approuvé le versement d'un dividende de CHF 1,40 par action. Le paiement intervient vendredi 15 avril 2011.

L'Assemblée Générale a également approuvé la réduction du capital-actions de 10%, représentant un montant de 2,1 MCHF (1,6 M€), par la réduction de la valeur nominale des actions Téléverbier qui passera de CHF 15,0 à CHF 13,5. La mise en paiement prévisionnelle de ce remboursement (en cash) de capital interviendra normalement mi juin 2011 une fois que le délai d'opposition des créanciers sera écoulé et que le Conseil d'Administration aura contrôlé que toutes les conditions sont remplies.

Diverses modifications des statuts, pour mettre ces derniers en conformité avec les évolutions législatives suisses depuis leur dernière révision et résultant de la réduction du capital-actions, ont aussi été approuvées.

TELEVERBIER SA : société suisse de remontées mécaniques
Cotée sur Euronext Paris – Valeurs étrangères - Code ISIN : CH0008175645 - TVRB